

Braccio, Nadia

De: Dan Blais [danblais21@gmail.com]
Envoyé: 12 juin 2014 19:44
À: Greffe
Cc: Jean Hudon
Objet: dossier tarifaire R-3854-2013 phase 2

Ne voulant pas de compteur à radiofréquence sur ma propriété et pour le bien être de ma famille, je n'ai eu d'autre choix que de me prévaloir du droit de retrait. Je veux être le seul à faire des choix sur le type de technologie à radio fréquence qui peut être installé à mon domicile et je n'ai pas à subir les choix d'entreprises privées ou de société d'État.

Nous faisons des efforts considérables pour diminuer notre consommation d'électricité mais de l'autre côté je dois assumer des frais injustes qui viennent gonfler ma facture d'électricité. Sur ma dernière facture, j'ai eu pour 102 dollars de frais de consommation avec en plus 33\$ de frais de relève !! Ça compte pour plus de 24% du montant total de ma facture avant les taxes. Ce n'est pas normal ?

Pourquoi ne pas permettre l'auto-relève par les propriétaires ? Ce service est déjà disponible en ligne sur le site d'HQ lors des transferts de dossier pour les déménagement. Dans une multitude de situations, l'État permet aux entreprises privées de s'auto-contrôler afin de diminuer ses frais de suivi et contrôle (ex: en environnement). Faudrait permettre ce principe aux citoyens également avec l'auto-relève, avec une vérification annuelle d'HQ pour s'assurer que tout concorde.

De plus, si HQ avait offert de transférer le compteur de mon domicile loin de ma maison sur un poteaux électriques, comme on voit souvent sur certaines maisons, je ne m'aurais pas opposer à ce choix.

Je trouve tout à fait injuste les frais qu'on m'impose pour l'option de retrait.

--

Daniel Blais
3221, rue Laverdure
Val-David, Qc J0T 2N0
819 320-0401